

Eau et assainissement : l'harmonisation des tarifs et des pratiques continue

A partir du 1^{er} janvier 2018, le prix de l'eau potable, pour sa part " collectivité " sera harmonisé sur les communes d'Esuvres, Montbazou, Monts, Saint Branchs, Sainte Catherine de Fierbois, Sorigny, Truyes, Veigné et Villeperdue. Il s'agira d'un abonnement annuel de 18,50 € et un prix au m³ de 0,38 €.

Ainsi les abonnés de Sainte Catherine de Fierbois et Villeperdue constateront une baisse respective de 12,3 % et 18,25 % (sur la base d'une facture 120 m³). Les tarifs pratiqués par SOGEA (Sainte Catherine de Fierbois) et VEOLIA (Villeperdue) ne sont pas concernés par l'harmonisation.

De la même manière le montant de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) est fixé à 1 630 € pour l'ensemble de communes.

Enfin, dès le 1^{er} janvier 2018, le contrôle du branchement d'assainissement collectif sera obligatoire lors des transactions immobilières.

ASSAINISSEMENT

La nouvelle station d'épuration de
Sainte Catherine de Fierbois (page 3)



SOMMAIRE

P2/3 ASSAINISSEMENT

Le financement de la PAC
Assainissement Non collectif

P4/5 LES D3E

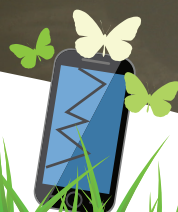
La filière des DEEE
La collecte des DEEE

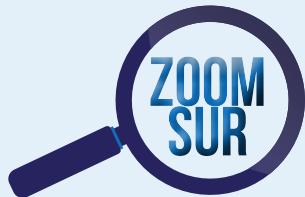
P7 EAU POTABLE

Zoom sur : le calcaire
P6 DÉCHETS
Enfouissement à Sonzay

P8 ACTUALITÉS

Les acteurs de l'eau
Mieux vous accueillir





L'EAU BLANCHE

L'eau devient blanche parce qu'elle contient de l'air. Ce phénomène est dû à la présence anormale d'air dans les canalisations suite à une fuite sur le réseau, des travaux ou des essais réalisés sur les poteaux incendie.

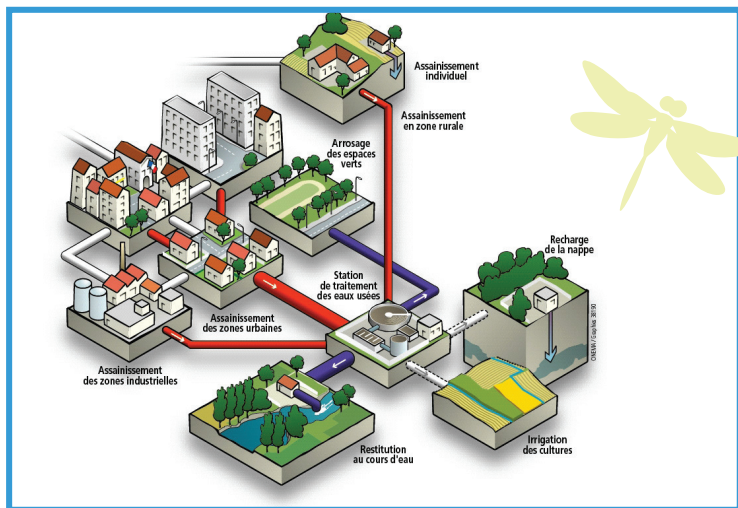


LE CHIFFRE

C'est la quantité d'eau nécessaire pour la fabrication d'un kilo de papier

500L

2



LA PARTICIPATION AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

LE RACCORDEMENT D'UN IMMEUBLE AU RÉSEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES EST SOUMIS À LA PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PAC), CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L.1331-7 DU CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE.

Cette taxe est instituée par la collectivité. Son montant ne peut dépasser 80% du coût d'une installation d'assainissement autonome.

La PAC est due par l'ensemble des propriétaires d'immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public d'assainissement collectif des eaux usées, c'est-à-dire :

- ✓ les propriétaires d'immeubles neufs, réalisés postérieurement à la mise en place du réseau d'assainissement
- ✓ les propriétaires d'immeubles existants, non raccordés, qui changent de destination (aménagement d'une grange en maison d'habitation)
- ✓ les propriétaires d'immeubles existants, déjà raccordés, lorsqu'ils réalisent des travaux d'extension induisant des eaux usées supplémentaires
- ✓ les propriétaires d'immeubles existants lorsqu'un nouveau réseau de collecte est mis en place, conformément au schéma de zonage

La PAC est exigible à compter de la date de raccordement au réseau pour les immeubles neufs ou anciens changeant de destination, à compter de l'achèvement des travaux d'extension, s'il y a production d'eaux usées supplémentaires.

À titre indicatif, le montant de la PAC sur le territoire de Touraine Vallée de l'Indre est de 1 630 €.

LE CONTRÔLE DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT AUTONOME DANS LE CADRE D'UNE VENTE IMMOBILIÈRE

SI VOTRE MAISON N'EST PAS RACCORDÉE AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (TOUT À L'ÉGOUT), VOUS DEVEZ DISPOSER D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT AUTONOME.



Depuis le 1^{er} janvier 2011, en application de l'article L271-4 du code de la construction et de l'habitation, le vendeur d'une maison équipée d'une installation d'assainissement autonome doit fournir dans le dossier de diagnostic immobilier joint à tout acte de vente, un document daté de moins de 3 ans, délivré par le **Service Public d'Assainissement Non Collectif** (SPANC) de Touraine Vallée de l'Indre, informant l'acquéreur de l'état de l'installation.

QUELLES DÉMARCHES ?

Pour la vente : si aucun contrôle n'a jamais été réalisé ou s'il a plus de 3 ans le vendeur doit contacter le SPANC de Touraine Vallée de l'Indre pour la réalisation du contrôle et la délivrance du rapport. Il lui en coûtera 110 € TTC.

Le bon réflexe : je mets ma maison en vente, je fais réaliser l'ensemble des diagnostics obligatoires.

ATTENTION : la rédaction du rapport prend 10 jours après le contrôle, n'attendez pas la signature de la promesse de vente pour demander un contrôle : l'acquéreur doit disposer de ce document avant la signature de cet acte.

QUE FAIRE SI L'INSTALLATION EST DÉCLARÉE NON CONFORME ?

Le vendeur peut décider de réhabiliter l'installation avant la vente. Il doit alors déposer un dossier de réhabilitation auprès du SPANC (coût de l'instruction 90,20 € TTC) puis solliciter, toujours auprès du SPANC, une contrôle de réalisation des travaux (coût du contrôle 100,10 € TTC). Il vendra alors une habitation avec une installation conforme.

L'acquéreur doit être informé de la non-conformité de l'installation et peut accepter l'achat. Il dispose d'un an pour réhabiliter l'installation. Passé ce délai, si le SPANC n'a reçu aucune demande de réhabilitation, l'acquéreur sera mis en demeure de réaliser les travaux.

UNE NOUVELLE STATION D'ÉPURATION À SAINTE CATHERINE DE FIERBOIS

Afin de remplacer l'ancienne station d'épuration devenue obsolète, la commune de Sainte Catherine de Fierbois a lancé, en 2016, la construction d'une station biosdisques de 650 Equivalents Habitant (EH) qui permettra le respect des normes de rejets.

Son fonctionnement est simple : après un séjour dans le décanteur digesteur, les effluents sont dirigés vers une batterie de disques sur lesquels sont fixées des bactéries chargées de dépolluer l'eau.

Les eaux ainsi traitées sont ensuite dirigées vers une zone de dispersion végétalisée qui permet un dernier traitement avant de rejoindre le ruisseau du Puchenin.

Le montant des travaux (730 000 €) a été subventionnée à 40 % par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et à 20 % par le Fond de Solidarité Territorial, les 40 % restant étant pris en charge par notre communauté de communes.



CHEMINEMENT EXTÉRIEUR DE L'EAU TRAITÉE À LA STATION D'ÉPURATION DE SAINTE CATHERINE DE FIERBOIS



LA FILIÈRE DES DEEE

Les DEEE ou D3E, pour **Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques** sont des appareils électroménagers et équipements High-Tech de la maison qui arrivent en fin de vie ou dont vous n'avez plus utilité.

Pour s'en débarrasser, il faut se tourner soit vers les magasins qui assurent la vente du même type de produit, soit venir en déchèterie.

Pour pouvoir suivre les bonnes filières de recyclage, ces appareils sont classés en 4 catégories :

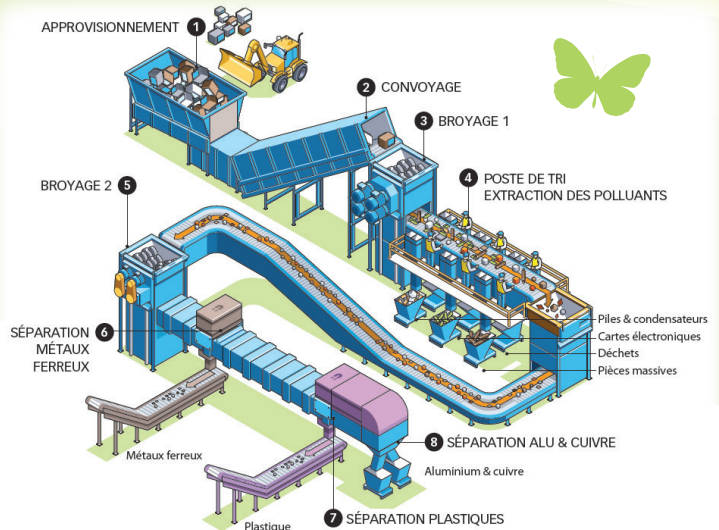
- Les **gros électro-ménagers (GEM F)** qui font du froid : réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs
- Les **gros électro-ménagers hors froid (GEM HF)** : cuisinière, lave-linge, sèche-linge
- Les **écrans** : on y retrouve tous les types d'écrans tels que télévisions, ordinateurs
- Les **petits appareils en mélange (PAM)** : il s'agit le plus souvent de petit électroménager de la maison (plancha, fer à repasser, sèche-cheveu, rasoir...) mais on peut y mettre également les jouets qui fonctionnent avec une source électrique (jeu électronique, voiture télécommandée, poupée qui parle, jeu musical 1^{er} âge...)



QUE DEVIENNENT LES D3E ?

UN TRANSPORTEUR AGRÉÉ VIENT CHERCHER LES GROS APPAREILS AINSI QUE LES CAISSES D'ÉCRANS ET DES PETITS APPAREILS. ILS SUIVENT ENSUITE UNE FILIÈRE DE DÉMANTÈLEMENT ET DE RECYCLAGE ADAPTÉE, SITUÉE EN FRANCE :

- Le gros électroménager hors froid chez Guy Dauphin Environnement à Rocquancourt (76)
- Le gros électroménager froid chez Corepa-Refinal Industries à Bruyères-sur-Oise (95)
- Les petits appareils en mélange chez Veolia-Triade à Saint-Sylvain d'Anjou (49) ou chez Remondis à Saint-Thibault (10)
- Les écrans chez Regain Eco-plast à Fourchambault (58)
- Et les écrans plats chez Veolia-Triade à Saint-Sylvain d'Anjou (49).



EXEMPLE DE PROCESSUS DE TRAITEMENT DES PAM CHEZ SITA

LA COLLECTE LOCALE DES D3E EST EN PLEIN ESSOR

EN 2016, CE SONT 140 TONNES DE D.E.E.E. QUI ONT ÉTÉ COLLECTÉES DANS LES DÉCHÈTERIES D'ESVRES SUR INDRE ET DE SAINT-BRANCHS. UNE EXPLOSION DE LA COLLECTE DUE À UNE PRISE DE CONSCIENCE MONDIALE ET À L'AMÉLIORATION DES FILIÈRES DE VALORISATION.

- 113 tonnes sont des matières recyclées
- 11 tonnes sont dirigées vers des centres de valorisation (énergétique, matière...)
- 16 tonnes de matières sont éliminées dans des installations spécialisées

Grâce à ces apports volontaires, ces appareils ne terminent pas leur vie dans les ordures ménagères ni abandonnés dans la nature. Les matériaux qui les composent ont pu être valorisés :

- 60 tonnes de ferraille
- 12 tonnes de métaux non ferreux (aluminium, cuivre...)
- 30 tonnes de plastiques
- 38 tonnes d'autres matières

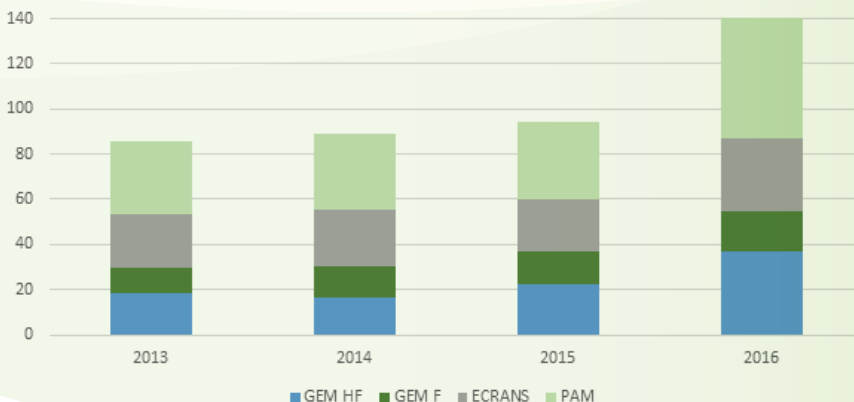
L'économie ainsi générée pour l'environnement équivaut à :

➔ 189 barils de pétrole brut*

➔ Ou 519 tonnes de CO₂* (soit l'équivalent d'émission d'une voiture qui aurait parcouru 3 528 000 kilomètres.

* Sources : CITEPA, INSEE et ADEME

QUANTITÉ DE D.E.E.E COLLECTÉE DANS NOS DÉCHÈTERIES EN TONNES



RÉDUISONS NOS DÉCHETS !



FAO SPÉCIAL DEEE



PEUT-ON RAPPORTER DES CÂBLES SEULS OU DES CHARGEURS INUTILISÉS ?

Tous les éléments des appareils électriques et électroniques sont acceptés dans les espaces de collecte des D3E.

OUI



PEUT-ON REDONNER UNE POUPEE QUI PARLE ?

Tous les jouets fonctionnant à l'électricité peuvent être apportés en déchèteries pour être démantelés et les éléments triés et valorisés (plastique, métaux...).

OUI



DÉPOSER SON APPAREIL EN DÉCHÈTERIE C'EST FAIRE UN GESTE POUR LA PLANÈTE



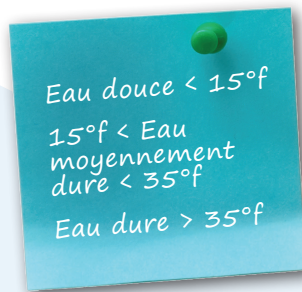
ZOOM SUR LE CALCAIRE



LE CALCAIRE EST PRÉSENT NATURELLEMENT DANS L'EAU EN QUANTITÉ PLUS OU MOINS IMPORTANTE SELON LES SOLS, LES RÉGIONS ET LA NAPPE D'EAU CAPTÉE.

Plus l'eau est calcaire, plus elle est dure. La dureté de l'eau n'a aucune incidence sur votre santé, par contre elle diminue la durée de vie de vos appareils électroménagers (chauffe-eau, bouilloire, lave-vaisselle et machine à laver), atténue les qualités détergentes des lessives.

La dureté de l'eau se mesure en degré français (°f). Un degré français correspond à 10,4 mg de carbonate de calcium par litre.



COMMENT CONNAÎTRE LA DURETÉ DE VOTRE EAU ?

Les analyses officielles sont affichées en mairie.

Chaque année vous recevez la fiche rédigée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) avec votre facture d'eau.

Vous pouvez aussi mesurer la dureté de l'eau en utilisant des bandelettes utilisées pour les piscines ou les aquariums.

QUE FAIRE LORSQUE L'EAU EST DURE ?

Régler la température de la bouilloire, du chauffe-eau et de la machine à laver à 55°C.

Pour une eau dont la dureté est supérieure à 35°f envisager l'acquisition d'un appareil anti-calcaire.



FAQ

COMMENT BIEN PROTÉGER SON COMPTEUR DU GEL ?

L'hiver approche, pensez à protéger votre compteur de gaz s'il n'est pas installé dans un regard spécialement conçu. Utilisez exclusivement des plaques de polyuréthane ou de polystyrène expansé.

Les autres matériaux absorbent l'humidité et favorisent le gel.

En cas d'absence prolongée n'hésitez pas à vidanger votre installation, voire à demander la fermeture de votre branchement.



RÉDUISONS NOTRE
CONSOMMATION
D'EAU POTABLE !



D'OÙ VIENNENT LES MAUVAISES ODEURS DANS LA MAISON ?

Elles proviennent du contact entre le réseau public et vos canalisations intérieures. Le siphon disconnecteur protège de ce genre de désagrément. Si de mauvaises odeurs apparaissent, c'est que votre installation n'est pas équipée de siphon, ou que ce dernier est bouché, désamorcé ou cassé.



© Google

LE SAVIEZ-VOUS ?



LE MÉGOT ENNEMI DE L'EAU

Un mégot de cigarette jeté dans la nature sera encore là pendant 12 ans. Il est susceptible à lui tout seul de **polluer 500 litres d'eau**, la rendant impropre à la consommation.

Il n'est pas rare de trouver, **sous chaque pylône de télésiège, pas moins de 30 000 mégots** qui s'enfoncent dans le sol : 1 m³ de neige est ainsi pollué par 1 mégot.

Ce qui n'est pas une bonne nouvelle quand on pense que l'eau de cette neige ira rejoindre les cours d'eau et les nappes phréatiques.

Dans ce centre de stockage, les casiers sont construits de façon à pouvoir récupérer le méthane issu de la décomposition des déchets organiques qui se trouvent dans nos poubelles. Le biogaz sert ensuite à produire de l'électricité : en 2017, l'énergie produite était équivalente à celle nécessaire pour éclairer 6 800 foyers (3MWh).



LE CENTRE DE STOCKAGE DE SONZAY



UNE FOIS PASSÉES DU BAC NOIR AU CAMION BENNE DE RAMASSAGE, QUE DEVIENNENT NOS ORDURES MÉNAGÈRES NON RECYCLABLES ?

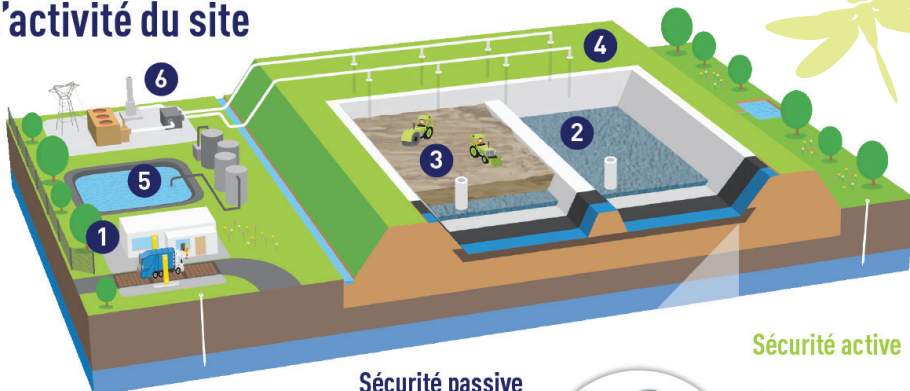


Les camions de la régie des déchets ménagers de Touraine Vallée de l'Indre doivent dans un premier temps vider leur chargement, qui représente 20 m³, soit 8 à 10 tonnes en fonction des tournées.

Ce vidage s'effectue au quai de transfert situé à La Riche, dans des bennes de 44 tonnes (90 m³) qui sont acheminées par des camions à

fond mouvant alternatif vers le centre de stockage de Sonzay au nord du département d'Indre et Loire.

présentation de l'activité du site



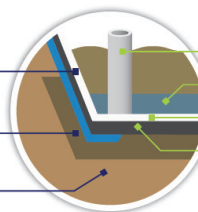
- 1 Contrôle
- 2 Aménagement d'un casier
- 3 Exploitation d'un casier
- 4 Zone réaménagée
- 5 Traitements des effluents liquides
- 6 Gestion et valorisation du biogaz

Sécurité passive

Géocomposite bentonitique

1m de matériaux de perméabilité inférieure à 1.10^{-9} m/s

5m de matériaux de perméabilité inférieure à 1.10^{-4} m/s



Sécurité active

Puits de pompage des lixiviats

Massif drainant + drains

Géotextile

Géomembrane

NUMÉROS UTILES

EAU ET ASSAINISSEMENT

EN CAS D'URGENCE

**POUR LES COMMUNES D'ESVRES,
MONTBAZON, MONTS, SAINT
BRANCHS, SORIGNY, TRUYES ET
VEIGNÉ**

VEOLIA EAU : 09 69 32 35 29

POUR LA COMMUNE D'ARTANNES

SIVOM de La Vallée du Lys
Le Bois des Plantes
37260 ARTANNES SUR INDRE
02 47 34 14 50
s.valleedulys@orange.fr

**POUR LA COMMUNE DE SAINTE
CATHERINE DE FIERBOIS**

SOGEA : 02 47 48 27 52

**POUR LA COMMUNE DE
VILLEPERDUE**

POUR L'EAU

VEOLIA EAU : 09 69 32 35 29

POUR L'ASSAINISSEMENT

Touraine Vallée de l'Indre
02 47 34 29 00

LES 12 COMMUNES DU RIDELLOIS

continuent de gérer ces
compétences comme avant
la fusion jusqu'au 1^{er} janvier
2019. Vos contacts habituels
restent inchangés.

AFIN DE MIEUX VOUS ACCUEILLIR

CARTE DE DÉCHETTERIE

Vous pouvez faire une demande de carte de déchèterie directement sur le site internet **tourainevalleedelindre.fr** ou en appelant le service Déchets à l'hôtel communautaire de Sorigny de 9h à 12h et de 14h à 17h.

BACS À DÉCHETS ET COMPOSTEURS

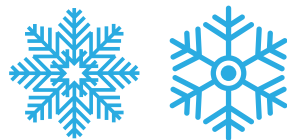
Une permanence est ouverte chaque mercredi de 10h à 12h et de 14h à 16h dans les locaux techniques du service Déchets. Vous pouvez venir y chercher un bac pour vos déchets ou un composteur.

5 rue Jean Bonneri à Montbazon 37250

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

N'hésitez pas à nous appeler avant de vous déplacer : 02 47 34 29 00 ou à nous contacter par mail : contact@tourainevalleedelindre.fr

CONDITIONS MÉTÉO



Pendant les mois d'hiver, les conditions météorologiques peuvent compliquer ou empêcher les tournées de collecte des déchets.

Merci de votre indulgence.



Éco-Info N°5 Novembre 2017

Trimestriel éco-citoyen de la Vallée de l'Indre

Lisez-moi, relisez-moi et recyclez-moi dans le sac jaune !

Publié par le service déchets ménagers et le service eau et assainissement de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre
Directeur de la publication : Alain Esnault

Conception / Réalisation : Service communication

Crédits Photos : Agence de l'eau - eco-emballages - freepik - noun project - Pixabay

Imprimé à 15 000 exemplaires • Gratuit